

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Arrat

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Schweiz AG

Klybeckstrasse 141

4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 44 7819-382

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1
Eye Dam./Irrit. 2
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

| H317, H319, H400, H410, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System (GHS) / Système Général Harmonisé (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

| Attention

Mention de Danger:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant toute utilisation.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 2	Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants/des vêtements de protection.
P261	Évitez d'inhaler de la poussière.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313	En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, granulés dispersibles dans l'eau

Composants dangereux (GHS)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Sodium Dicambate technical herbicide

Teneur (W/W): 55 %

Numéro CAS: 1982-69-0

Numéro-CE: 217-846-3

Numéro INDEX: 607-243-00-7

Aquatic Chronic 3

H412

Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Aquatic Chronic 2

tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02 % AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulfonyl]urée (contenant ≤ 0,02 % AMTT)

Teneur (W/W): 25 %

Numéro CAS: 142469-14-5

Skin Sens. 1B

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 10

Facteur M - chronique: 10

H317, H400, H410

hydroxyde de sodium

Teneur (W/W): < 5 %

Numéro CAS: 1310-73-2

Numéro-CE: 215-185-5

Numéro d'enregistrement REACH:
01-2119457892-27

Numéro INDEX: 011-002-00-6

Met. Corr. 1

Skin Corr./Irrit. 1A

Eye Dam./Irrit. 1

H290, H314

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 1A: ≥ 5 %

Skin Corr./Irrit. 1B: 2 - < 5 %

Skin Corr./Irrit. 2: 0,5 - < 2 %

Eye Dam./Irrit. 2: 0,5 - < 2 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir rubrique 2) et/ou à la rubrique 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:
dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 36 Mois

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

1310-73-2: hydroxyde de sodium

VLE 2 mg/m³ (MAK (CH)), fraction inhalable

VME 2 mg/m³ (MAK (CH)), fraction inhalable

(MAK (CH)), fraction inhalable

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsque les limites d'exposition biologiques sont respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

Etat physique:	solide	
Couleur:	gris brun	
Odeur:	aromatique(s)	
Seuil olfactif:		
Valeur du pH:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation. env. 6 - 8 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C) (sous forme de suspension)	(pH-mètre)
Point de fusion:	> 130 °C	
Point d'ébullition:	Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.	
Point d'éclair:	Le produit est un solide non volatile.	
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	pas facilement inflammable	(Directive 92/69/CEE, A.10)
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Pression de vapeur:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
densité de vapeur relative (air):	Le produit n'a pas été testé.	
Solubilité dans l'eau:	non applicable	
<i>Données relatives à : dicamba</i>	dispersible	
<i>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -0,55</i>		
	(25 °C; Valeur du pH: 5)	
	-1,51	
	(25 °C; Valeur du pH: 9)	
	-1,8	
	(25 °C; Valeur du pH: 6,8)	
<i>Données relatives à : tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02 % AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulfonyl]urée (contenant ≤ 0,02 % AMTT)</i>		
<i>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 0,62</i>		
	(20 °C; Valeur du pH: 7)	

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

Auto-inflammabilité: température: 224 °C (Méthode: Directive 92/69/CEE, A.16)
Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité dynamique: Non applicable, le produit est un solide.
Risque d'explosion: aucune propriété explosive
Propriétés comburantes: non comburant

9.2. Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement. (UN Test N.4 (self heating substances))

Densité apparente: 800 - 870 kg/m³
(20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
bases fortes, acides forts, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Faiblement toxique après ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

(par inhalation): Non inhalable en raison des propriétés physico-chimiques du produit. Le produit n'a pas été testé.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux. (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérigène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

| *Données relatives à : hydroxyde de sodium*

| *Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

| *Même après administration répétée, l'effet prépondérant consiste en l'induction de corrosion.*

Danger par aspiration

| Pas de danger par aspiration attendu.

| Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 33 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (96 h) 74 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE50 (7 j) 0,141 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221, statique)

NOEC (7 j) 0,001 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221, statique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02 % AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulfonyl]urée (contenant ≤ 0,02 % AMTT)

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : Sodium Dicamba technical herbicide

Données sur l'élimination:

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Sodium Dicamba technical herbicide

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à : tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02 % AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulfonyl]urée (contenant ≤ 0,02 % AMTT)

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Sodium Dicamba technical herbicide

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

Données relatives à : tritosulfuron (ISO) (contenant ≤ 0,02 % AMTT); 1-[4-méthoxy-6-(trifluorométhyl)-1,3,5-triazin-2-yl]-3-[2-(trifluorométhyl)benzènesulfonyl]urée (contenant ≤ 0,02 % AMTT)

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient TRITOSULFURON)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

RID

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient TRITOSULFURON)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient TRITOSULFURON)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3077
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient TRITOSULFURON)

UN number: UN 3077
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains TRITOSULFURON)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Polluant marin: OUI

Transport hazard class(es): 9, EHSM
 Packing group: III
 Environmental hazards: yes
 Marine pollutant: YES

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Special precautions for user: None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3077
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient TRITOSULFURON)

UN number: UN 3077
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains TRITOSULFURON)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui

Transport hazard class(es): 9, EHSM
 Packing group: III
 Environmental hazards: yes

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (AwSV allemand du 1er août 2017): (2) polluant considérablement l'eau.

Auto-classification

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubrique 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STE = Exposition de courte durée. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail. MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développements économiques.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.07.2019

Version: 4.0

Date de la version précédente: 24.01.2019

Version précédente: 3.0

Produit: **Arrat**

(ID Nr. 30168983/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 01.08.2019

PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. ppm = partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.